



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/373
21 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 89 a) de l'ordre du jour provisoire*

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux
autres Etats voisins

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. MESURES PRISES POUR PRETER ASSISTANCE AUX ETATS DE PREMIERE LIGNE ET AUX AUTRES ETATS VOISINS	3 - 130	2
A. Mesures prises par les Etats Membres	3 - 41	2
B. Mesures prises par le système des Nations Unies	42 - 130	11

* A/44/150.

257.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/209 du 20 décembre 1988 intitulée "Assistance spéciale aux Etats de première ligne", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à insister auprès des organes, organisations et organismes des Nations Unies pour qu'ils répondent aux demandes d'assistance que pourraient soumettre certains Etats et l'organisation sous-régionale compétente; il fait appel à tous les Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour qu'ils appuient les programmes d'urgence, nationaux et collectifs, mis au point par les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins afin de surmonter les graves difficultés causées par la situation en Afrique du Sud; et noté avec gratitude l'assistance que les pays donateurs et les organisations intergouvernementales accordaient aux Etats de première ligne.

2. Le présent rapport a été établi à la demande de l'Assemblée générale qui a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session des progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Il concerne les Etats de première ligne - Angola, Botswana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe - et les autres Etats voisins. Les mesures d'assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins prises auparavant ont été décrites dans des rapports précédents du Secrétaire général (A/42/422 et A/43/449).

II. MESURES PRISES POUR PRETER ASSISTANCE AUX ETATS DE PREMIERE LIGNE ET AUX AUTRES ETATS VOISINS

A. Mesures prises par les Etats Membres

3. Dans une note verbale en date du 10 mars 1989 qu'il a adressée aux Etats Membres, le Secrétaire général leur a demandé de l'informer des mesures qu'ils avaient prises pour donner suite à la résolution 43/209 de l'Assemblée générale. Il ressort des réponses reçues que de nombreux pays ont apporté leur appui aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins par le biais des mécanismes d'aide multilatérale ou bilatérale, sous diverses formes : subventions, prêts concessionnels, aide alimentaire et secours, développement des infrastructures et assistance technique, en particulier dans les secteurs prioritaires : énergie, agriculture, industrie (dont l'industrie extractive), transports et communications, santé, mise en valeur des ressources humaines et planification en prévision de situations d'urgence.

4. Au cours de la période considérée, les Etats de première ligne et les autres Etats voisins ont continué à recevoir une assistance dans le cadre d'accords bilatéraux directs, de réseaux régionaux tels que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ou le Fonds AFRICA créé en 1986 par le Mouvement des pays non alignés, ou par le biais d'organismes des Nations Unies tels que la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

5. Plusieurs pays en développement ont exprimé un appui ferme à l'application de la résolution 43/209 de l'Assemblée, indiquant toutefois qu'en raison de la situation économique difficile à laquelle ils étaient eux-mêmes confrontés, ils n'étaient pas en mesure d'apporter une assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins à l'heure actuelle.

Argentine

6. Le Gouvernement argentin a continué à apporter une assistance technique aux Etats de première ligne, qui s'est répartie comme suit au cours de la période considérée :

		<u>En dollars E.-U.</u>
<u>Angola</u>	- Mission d'assistance technique portant sur la santé vétérinaire	15 000
	- Mission préparatoire au séminaire sur l'utilisation et l'entretien des machines agricoles	4 500
	- Séminaire sur l'utilisation et l'entretien des machines agricoles	7 500
	- Séminaire sur la formation de base en démographie	7 500
<u>Mozambique</u>	- Séminaire sur l'utilisation et l'entretien des machines agricoles	7 500
	- Séminaire sur la formation de base en démographie	7 500
Coût total		<u>50 000</u>

Projets proposés pour 1989

- | | |
|---|---|
| Angola, Mozambique et République-Unie de Tanzanie | - Des bourses d'études seront offertes aux spécialistes et aux techniciens de la santé publique |
| Zambie | - Coopération technique pour le développement de la production de soja et de tournesol |
| Zimbabwe | - Coopération technique en matière de développement de l'élevage bovin. |

/...

Brésil

7. Le Brésil a établi des liens de coopération avec certains pays, notamment l'Angola et le Mozambique, dans les domaines de l'énergie, des transports, des communications et des ressources humaines. Il a contribué à la formation d'étudiants tanzaniens, zambiens et zimbabwéens dans différents domaines et continué à collaborer avec presque tous les pays d'Afrique australe dans le cadre de programmes d'assistance agricole.

8. Plusieurs initiatives prises par le Brésil dans le domaine énergétique témoignent de l'appui apporté par ce pays au développement économique et technique de l'Angola en particulier, ce qui a une incidence concrète sur les autres pays de première ligne. La centrale hydroélectrique de Kapanda dans la province de Malange et l'étude sur l'utilisation des ressources en eau des bassins du Zambèze et de la rivière Cunene constituent de bons exemples des projets mis en oeuvre dans ce domaine.

9. Enfin, le Brésil accorde une aide humanitaire au Mozambique depuis février 1987, lorsque le Secrétaire général a exhorté la communauté internationale à fournir des secours d'urgence à ce pays qui traversait une crise profonde aggravée par des actes de déstabilisation soutenus de l'étranger. Ayant participé à trois conférences de donateurs organisées sur ce sujet - à Genève, en 1987, à Maputo en 1988 et à New York en avril dernier - le Brésil a fait don de 20 000 doses de vaccin antirabique, de 10 000 doses de vaccins contre la fièvre jaune, de 10 000 doses de sérum antidyphtérique et versé un montant de 200 000 dollars des Etats-Unis à la Croix-Rouge internationale à Genève, à l'intention des personnes déplacées et des victimes des catastrophes qui ont touché le Mozambique.

Danemark

10. Le Danemark appuie activement les efforts déployés par les Etats de première ligne et les autres Etats voisins pour surmonter les graves problèmes découlant de la situation en Afrique australe, principalement dans le cadre d'une assistance bilatérale au développement, d'une assistance par le biais de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), qui comprend les Etats de première ligne, et d'une assistance par le canal d'organisations multilatérales. Cette aide a essentiellement pour but de permettre aux pays en question de maintenir une croissance économique soutenue, et, partant, d'accroître l'autonomie et l'indépendance de l'Afrique australe.

11. En 1988, l'aide bilatérale au développement accordée par le Danemark à l'Afrique australe a atteint 923,4 millions de DKr. Selon les estimations, cette aide pour la période 1989-1993 se situera au moins au même niveau annuel; environ un tiers du total sera affecté à la coopération pour le développement avec les Etats de première ligne et les autres Etats voisins. L'aide à l'intention des Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe sera essentiellement accordée sous forme de dons.

12. En 1988, une partie des fonds susmentionnés, à savoir 107,8 millions de DKr, a servi à financer des projets figurant dans le programme d'action de la Conférence, principalement dans le secteur des transports.

13. De concert avec les autres pays nordiques, le Danemark a manifesté la volonté d'appuyer les efforts déployés par la Conférence en vue de développer la capacité de production de la région, afin de réduire sa dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. A cette fin, les pays nordiques et les Etats membres de la Conférence ont signé, en février 1989, un mémorandum d'accord en vue de la création du Fonds NORSAD. Ce fonds de 200 millions de DKr a pour objectif de mettre à la disposition des contreprises créées par les pays nordiques et la SADCC, en particulier celles orientées vers l'exportation, les devises nécessaires pour importer des pièces de rechange et d'autres facteurs de production essentiels.

14. Dans le domaine des échanges, le Danemark a participé à des projets d'assistance technique exécutés par le Centre du commerce international (CNUCED/GATT) dans certains Etats de première ligne.

15. En 1989, le Danemark accordera une aide humanitaire d'un montant de 87 millions de DKr aux Sud-Africains et aux Namubiens victimes de la politique du régime d'apartheid. Cette aide sera acheminée par les biais des fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et la Namibie et d'organisations d'aide privées, danoises et internationales. En 1988, un montant de 50 millions de DKr a été accordé, au titre de l'aide humanitaire, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les Etats de première ligne, ce, par le biais du PAM, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNICEF, de la Croix-Rouge et d'autres organisations.

16. Une grande partie de l'aide au développement multilatérale et bilatérale accordée par le Danemark aux Etats membres de la SADCC a également été distribuée par l'intermédiaire de diverses organisations internationales. En 1988, ce pays a financé, pour un montant de 36,2 millions de DKr, des projets intéressant les Etats membres de la Conférence, en plus de divers autres projets régionaux et interrégionaux dont ont également bénéficié tous les Etats membres ou certains d'entre eux.

17. Le Danemark a préconisé, au niveau des organes directeurs des programmes multilatéraux, d'orienter les efforts vers la réduction de la pauvreté en accordant une attention particulière aux pays les plus déshérités. Dans ce contexte, les besoins spécifiques des Etats de première ligne ont souvent été mis en lumière.

18. De plus, en tant que membre de la Communauté économique européenne, le Danemark contribue au programme d'aide au développement de la Communauté qui accorde une place importante à la coopération avec les Etats de première ligne. La CEE fournit également une aide alimentaire substantielle à ces Etats.

Egypte

19. L'Egypte continue de fournir une assistance technique aux Etats de première ligne et a versé une contribution de 6 millions de dollars des Etats-Unis en nature au Fonds AFRICA entre 1987 et 1990. Le Fonds égyptien pour la coopération technique avec l'Afrique exécute divers programmes dans ce cadre. Ceux-ci intéressent essentiellement deux formes d'assistance technique : fourniture de compétences techniques et de moyens pour la formation du personnel de direction et d'exécution au niveau national en vue de l'administration et de la gestion des services et réseaux publics. L'Egypte a détaché 438 experts auprès des Etats de première ligne. Le Fonds égyptien finance des bourses pour des études à l'Académie arabe des transports maritimes, à l'Institut de l'aviation civile et à l'Institut des études diplomatiques, ainsi que des bourses d'études dans les domaines de l'agriculture, des ressources en eau, de la distribution et de la gestion de l'énergie, des transports, du protocole, du tourisme et de la police.

Finlande

20. Dans le cadre du programme d'action annexé à la Déclaration de Harare, la Finlande a, au cours des trois dernières années, augmenté son assistance aux pays de l'Afrique australe, en étroite coordination avec les autres pays nordiques. Sur le plan quantitatif, ses programmes d'aide ont visé principalement les transports et les communications, conformément aux priorités établies par la SADCC. Les projets de réaménagement et de modernisation du corridor de Beira et du terminal à conteneurs de Nacala au Mozambique, ainsi que du port de Dar es-Salam, en sont des exemples. Le chiffre indicatif de planification concernant l'aide dans le secteur des transports et des communications pour la période 1989-1992 est de 570 millions de markkaa (135 millions de dollars). Parmi les autres domaines occupant une place importante dans le programme finlandais, figurent l'exploitation forestière, les industries extractives et l'environnement. En 1988, la Finlande a lancé un ambitieux programme d'éducation et de développement en matière forestière doté d'un budget total d'environ 40 millions de dollars. Elle apporte son appui au projet d'assistance technique des pays nordiques au Groupe de coordination du secteur minier de la SADCC. En matière d'environnement, le plan d'action du Zambèze constitue l'un des principaux projets figurant dans le programme finlandais. La Finlande participe également à des projets météorologiques dans la région de la Conférence.

21. La Déclaration commune de Harare a souligné la nécessité de renforcer les capacités de production par la création de coentreprises et d'autres formes de transfert de technologie, à l'amélioration des conditions et mécanismes financiers, et à la promotion des échanges et des contacts entre le secteur industriel et les milieux d'affaires en général. Un certain nombre d'études préparatoires, de séminaires, d'ateliers et de cours de formation ont été organisés par les pays nordiques. La Finlande a fait réaliser et financé des études sur la fiscalité, l'investissement et les systèmes de non-rétrocession, ainsi que différents séminaires et stages de formation dans le domaine de la promotion commerciale; elle a aussi participé activement, avec des représentants des autres pays nordiques et de la SADCC, aux travaux d'un groupe d'experts sur les mécanismes financiers. Dès le départ, l'absence de monnaies convertibles est apparue comme un obstacle aux

coentreprises dans le domaine des activités orientées vers la production et l'exportation. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un mécanisme de financement autorenouvelable spécial dénommé Fonds NORSAD à la réunion annuelle de la SADCC tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en janvier 1988. Un mémorandum d'accord a été signé à cet effet entre les pays nordiques et les pays membres de la Conférence à Luanda, en janvier 1989. Le Fonds sera doté d'un capital initial de 200 millions de couronnes danoises (28 millions de dollars), dont environ 20 % seront versés par la Finlande. Le Fonds NORSAD sera opérationnel au début de 1990.

22. Au cours des cinq dernières années, la SADCC et ses membres ont reçu un tiers de l'aide bilatérale au développement accordée annuellement par la Finlande. En 1989, leur part atteint environ 500 millions de markkaa (120 millions de dollars), dont 100 millions de markkaa octroyés au titre de la coopération régionale. Un montant séparé de 40 millions de markkaa (10 millions de dollars), a été également alloué à la Namibie en 1989. En outre, la Finlande a passé par pertes et profits un crédit au développement d'un montant de 30 millions de markkaa accordé à la République-Unie de Tanzanie et a consenti un allègement de dette de 140 millions de markkaa pour régler le solde des crédits à l'exportation en 1989. Le Mozambique a également reçu un montant de 13 millions de markkaa au titre de l'allègement de sa dette. Dans le cadre du Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale, la Finlande a annoncé en 1988 une contribution de 45 millions de markkaa en faveur de la Zambie et de 40 millions de markkaa en faveur du Mozambique. En 1988, elle a accordé, au titre de l'aide humanitaire, 34 millions de markkaa à l'Afrique australe (SWAPO, ANC, fonds et programmes de l'ONU) et 7,4 millions de markkaa au Mozambique. A la Conférence sur la situation d'urgence au Mozambique tenue à Maputo en avril 1988, elle a annoncé une contribution de 2 millions de dollars.

République démocratique allemande

23. Suite à la résolution 43/209 de l'Assemblée générale, la République démocratique allemande a poursuivi en 1988 et en 1989 sa coopération avec les Etats de première ligne aux fins de l'exécution de leurs plans et programmes nationaux. Elle a fourni une aide importante tant sur le plan bilatéral que par le biais d'organisations internationales. Elle soutient en même temps toutes mesures susceptibles de conduire à une solution politique au conflit en Afrique australe, ce qui permettrait aux Etats de première ligne de consacrer toutes leurs ressources au développement économique et social.

24. Evaluant la situation dans la région, notamment le processus de paix engagé dans le sud-ouest africain, la RDA tient compte du fait que la politique poursuivie par le régime d'apartheid, cause principale du conflit, continue d'être appliquée. C'est pourquoi elle continuera à préconiser activement le démantèlement de l'apartheid et notamment à soutenir toutes initiatives et mesures prises par les Etats de première ligne susceptibles de désamorcer le conflit et visant à trouver des solutions dans l'intérêt des populations de la région.

25. L'assistance matérielle et les services fournis aux Etats de première ligne, y compris aux réfugiés sud-africains et namibiens qui bénéficient de l'hospitalité de ces pays, ont trait à l'éducation et à la formation de cadres dans des

/...

établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement technique de la RDA, à la formation professionnelle, à l'envoi d'experts, à la fourniture de soins médicaux, aux services de transport ainsi qu'à la fourniture de denrées alimentaires, de produits de première nécessité et d'autres articles. Cette assistance s'est poursuivie au même niveau qu'indiqué dans le document A/43/449.

26. La République démocratique allemande a versé au Fonds AFRICA du Mouvement des pays non alignés un montant de 11 millions de marks qui ont servi à acheter des médicaments, des vivres, des vêtements et du matériel pédagogique et à améliorer les services de transport. Par ailleurs, une contribution au Fonds d'un montant de 10 millions de marks a été promise pour la livraison de biens divers.

27. La RDA fait partie des Etats qui apportent une aide considérable aux Etats de première ligne confrontés à des situations d'urgence graves, notamment au Mozambique qui a bénéficié d'une assistance directe d'une valeur de 3 millions de marks.

28. Elle a poursuivi sa coopération avec les organismes des Nations Unies. En 1988-1989, le Comité national pour l'UNICEF a apporté une assistance d'une valeur de 1,8 million de marks aux Etats de première ligne, à l'intention des enfants. La RDA collaborera étroitement avec le HCR et fournira une assistance matérielle et des services de transport à concurrence de 1,2 million de marks pour le rapatriement des réfugiés namibiens.

29. Des organisations non gouvernementales - syndicats, organisations de jeunes, coopératives et communautés religieuses - ont continué d'apporter une aide active par le truchement du Comité de solidarité de la RDA.

Allemagne, République fédérale d'

30. La République fédérale d'Allemagne a fourni aux Etats de première ligne, une aide bilatérale d'un montant de 323,31 millions de deutsche marks, qui se répartit comme suit :

	<u>(Millions de DM)</u>
Angola	14,00
Botswana	30,40
Mozambique	120,36
République-Unie de Tanzanie	83,61
Zambie	17,84
Zimbabwe	57,10

31. Les autres Etats voisins ont reçu un montant total de 39,93 millions de deutsche marks (engagement pour la période biennale 1987-1988), qui se répartit comme suit :

	<u>(Millions de DM)</u>
Lesotho	28,87
Swaziland	11,06

32. En outre, la RFA a favorisé la coopération régionale en versant à la SADCC un montant de 35 millions de deutsche marks.

Nouvelle-Zélande

33. Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, l'aide apportée par la Nouvelle-Zélande se présente comme suit :

(En dollars néo-zélandais)

Assistance bilatérale :

Botswana	102 000
Kenya	435 000
République-Unie de Tanzanie	281 000
Zambie	38 000
Zimbabwe	182 000

Assistance régionale

Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe	150 000
--	---------

Assistance multilatérale

HCR - Réfugiés en Namibie	75 000
Programme de télé-enseignement du Commonwealth en République-Unie de Tanzanie	100 000
HCR - Mozambicains réfugiés au Malawi	100 000

34. La Nouvelle-Zélande a également versé un montant de 188 000 dollars, sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales, pour le financement de projets dans les Etats de première ligne et maintenu sa contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (20 000 dollars), au Fonds des Nations Unies pour la Namibie (20 000 dollars) et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (40 000 dollars).

Nigéria

35. Au cours de la période 1987-1989, le Nigéria a accordé l'aide suivante aux Etats de première ligne :

- Botswana	1987	9 930 620 dollars (Aide financière)
	1988	99 390 naira (Secours en nature)

/...

- Angola	1988	96 414 naira (Secours en nature)
- Lesotho	1988	5 000 dollars (Secours pour remédier aux méfaits du froid rigoureux)
	1988-1992	175 000 dollars (Contribution au financement du poste de vice-chancelier de l'Université du Lesotho)
- Mozambique	1987	2 000 tonnes de secours divers
	1988	Envoi de coopérants dans le cadre du programme d'assistance technique en matière de main-d'oeuvre
	1988	Secours divers d'une valeur de 99 399 naira accordés au Gouvernement mozambicain
- République-Unie de Tanzanie	1987	9 136 170 dollars (Aide financière)
	1988	Envoi de 200 tentes de camping à l'intention des troupes tanzaniennes stationnées au Mozambique

36. L'aide susmentionnée n'inclut pas l'assistance accordée aux Etats de première ligne par le truchement du Southern African Relief Fund du Nigéria qui est financée par des contributions volontaires de citoyens et institutions du Nigéria.

Espagne

37. L'Espagne assure, depuis plusieurs années, la promotion de programmes de coopération dans le but de réduire les effets des actes de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud qui sont préjudiciables à l'économie et à la sécurité de la région.

38. La coopération dans les domaines de la médecine, de l'aide humanitaire, de l'éducation, des transports, de l'agriculture, des pêches, de l'industrie et de l'énergie et de la sécurité ont par conséquent occupé une place particulière dans son programme d'assistance aux Etats de première ligne en 1988.

39. Cette assistance qui a un volet bilatéral et un volet multilatéral se présente comme suit :

/...

a) Coopération bilatérale

(En pesetas)

Angola	445 062 966
Mozambique	336 399 226
République-Unie de Tanzanie	56 942 800
Zimbabwe	18 580 138

b) Coopération avec la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe

La coopération entre l'Espagne et la SADCC a essentiellement porté sur le secteur des communications et des transports conformément aux priorités établies par la Conférence.

L'Espagne participe au projet R-TA-1 intitulé "Assistance technique pour le corridor de Beira", doté d'un budget d'environ 400 millions de pesetas pour la période 1988-1990. En 1988, 100 millions de pesetas prélevés sur ce montant ont été dépensés.

c) Contributions multilatérales

L'Espagne verse des contributions régulières au Programme d'éducation et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. En 1988, 4 millions de pesetas ont été affectés au Fonds créé à cette fin.

Turquie

40. Le Gouvernement turc a décidé de verser une contribution de 500 000 dollars au Fonds AFRICA créé par le Mouvement des pays non alignés lors du huitième sommet tenu à Harare en 1986, pour aider les Etats de première ligne à lutter contre le régime d'apartheid.

41. En outre, une délégation turque s'est rendue au Botswana, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe en février 1989 pour déterminer les projets devant bénéficier de l'assistance technique de la Turquie. Une autre délégation se rendra prochainement en Angola et au Mozambique aux mêmes fins.

B. Mesures prises par le système des Nations Unies

1. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique

42. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fourni des services consultatifs à la Zambie et au Zimbabwe sur les questions relatives aux politiques énergétiques et leur intégration aux politiques de développement général. Par ailleurs, le Groupe des ressources énergétiques de la CEA a détaché des spécialistes pour animer un atelier sur la recherche en matière de politique et

/...

de planification énergétiques organisé au Botswana en mars 1989 et un autre sur l'électricité dans la région de la SADCC au Swaziland, en mars dernier. En outre, le Groupe a participé à la réunion annuelle sur l'énergie de la SADCC en Angola et fourni des services consultatifs au Ministère angolais de l'énergie et du pétrole sur des problèmes connexes.

43. En ce qui concerne les questions liées à l'environnement, le secrétariat a fourni des services consultatifs sur la lutte contre la sécheresse et la désertification aux Gouvernements zimbabwéen et zambien et pris une part active aux travaux de la sixième table ronde sur le projet d'aménagement hydraulique sur les hauts plateaux du Lesotho.

44. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales, le secrétariat a lancé, par l'intermédiaire de son Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe de Dodoma (République-Unie de Tanzanie), un projet conjoint avec la SADCC visant à créer un centre de données géoscientifiques pour les deux régions.

45. La Division de la statistique fournit des services consultatifs techniques aux Etats de première ligne dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à tous les Etats membres de la CEA. Cette assistance intéresse essentiellement les recensements de la population et du logement, les statistiques de l'état civil, les enquêtes sur les ménages et la formation dans le domaine des statistiques.

46. Le Service des opérations et de la coordination de l'assistance technique a apporté un appui au suivi de 20 projets dans les domaines des ressources humaines et de la gestion, de la démographie, des systèmes d'information, des télécommunications rurales, des petites industries et des transports.

47. Dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et aux services agricoles, la CEA a concentré ses efforts sur l'amélioration des institutions de commercialisation, l'infrastructure, les politiques de crédit et de fixation des prix ainsi que le stockage des produits alimentaires et les pertes post-messiales. Son assistance a porté sur les services consultatifs, la recherche, l'information et la formation. Une attention particulière a été accordée à la formation, qui a été dispensée en collaboration avec la FAO dans le cadre de séminaires, de stages et d'ateliers.

48. Dans le domaine des politiques et de la planification agricoles, la Commission a axé ses activités sur les domaines suivants : amélioration des politiques de développement et des stratégies de planification; suivi et évaluation de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, menés à terme grâce à une mission d'évaluation de la CEA; protection et développement des ressources forestières.

49. Pour montrer la nécessité de formuler des plans et politiques agricoles équilibrés et pratiques, la CEA a entrepris une étude approfondie qui a été communiquée aux Etats de première ligne dans une publication qui proposait des solutions pour remédier aux insuffisances dans les politiques et la planification agricoles.

50. Le secrétariat de la CEA a effectué une étude sur différents systèmes de boisement et reboisement dans les zones arides et semi-arides et publié une publication technique qui fait une évaluation critique des problèmes forestiers et propose des solutions éventuelles.

CNUCED

51. La CNUCED exécute un projet de transport en transit, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour le compte des Etats de première ligne, qui a pour but de réduire la dépendance de ces Etats à l'égard des voies de transport passant par l'Afrique du Sud, pour leurs échanges commerciaux.

52. Conformément aux nouvelles orientations du Programme d'action de la SADCC qui met l'accent sur le développement du secteur de production des économies nationales, la CNUCED a contribué à améliorer les capacités technologiques sous-régionales dans un certain nombre de secteurs cruciaux pour le développement des Etats de première ligne.

53. Dans ce contexte, la CNUCED a organisé, en coopération avec le Programme de coopération pour le développement de l'Ecole des sciences économiques d'Helsinki et l'Institut de gestion de l'Afrique australe, un séminaire pour les pays membres de la SADCC à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 9 au 29 mars 1988, sur le transfert de technologie et les perspectives de développement dans l'industrie alimentaire. Le séminaire, auquel assistaient des experts de haut niveau des Etats de première ligne, a étudié les principaux problèmes de technologie et les approches concernant ce secteur, analysé les possibilités et défini d'autres moyens de renforcer la coopération entre les pays membres de la Conférence et entre ceux-ci et des pays tiers, développés ou en développement.

54. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la CNUCED appuie les efforts des pays de première ligne à la fois par l'intermédiaire du Bureau de coordination industrielle et commerciale de la SADCC à Dar es-Salam, dans le cadre de son programme de coopération technique avec la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, couvrant la coopération économique, commerciale, monétaire et financière.

55. Dans le cadre de ses activités interrégionales et régionales de coopération technique, un projet relatif à la création d'un système généralisé de préférences pour l'Afrique a été lancé au Zimbabwe. Sous l'égide de ce projet, et avec l'aide financière du Gouvernement suédois, un séminaire régional pour les pays membres de la Conférence a été organisé en janvier 1988; des séminaires nationaux sont également prévus pour les neuf pays en 1989.

56. La CNUCED fournit également une assistance dans divers secteurs; on mentionnera notamment la mise en place d'un système d'analyse financière et de gestion de la dette en Zambie et au Zimbabwe, système qui sera étendu à d'autres Etats de première ligne qui en ont fait la demande; la création d'une commission pour le développement de la science et de la technologie et la réorganisation du secteur des assurances au Zimbabwe; et le contrôle et l'analyse des fluctuations des prix et des revenus en Zambie, ainsi que la coopération avec le Ministère des finances de ce pays pour la réforme du système budgétaire.

57. Le secrétariat de la CNUCED a récemment envoyé des missions d'évaluation dans divers pays d'Afrique, y compris certains Etats de première ligne, pour examiner leurs besoins de coopération technique. Les résultats sont actuellement analysés et des mesures seront prises quand des ressources extra-budgétaires seront disponibles.

58. Dans le domaine des transports maritimes, la CNUCED et le secrétariat de la Zone d'échanges préférentiels avec les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe mettent au point un projet visant à améliorer l'efficacité des compagnies de navigation des pays membres de la Zone et à harmoniser dans la région les politiques nationales de transport maritime. Le projet, une fois approuvé, sera exécuté par la CNUCED.

59. La CNUCED poursuit la réalisation du projet TRAINMAR, RAF/87/004, visant à améliorer la capacité de formation en gestion des transports maritimes dans les pays d'Afrique de langue portugaise. Les activités entreprises à ce titre ont été concentrées en Angola et au Mozambique où d'importants progrès ont été réalisés dans l'établissement de centres et de programmes de formation.

Programme des Nations Unies pour le développement

60. On trouvera ci-dessous le détail des activités menées par le PNUD pour aider les Etats de première ligne et autres Etats voisins à résister, collectivement et individuellement aux effets des mesures économiques prises par l'Afrique du Sud ou par la communauté internationale à l'encontre de cette dernière et à surmonter les problèmes critiques créés par la situation dans ce pays.

61. En Angola, le PNUD a, depuis 1985, aidé le Gouvernement à réaliser une étude multisectorielle constituant la base d'un programme de reconstruction pour les trois provinces méridionales : Huila, Namibe et Cuene. Celle-ci a permis d'établir un programme régional d'investissement de 240 millions de dollars des Etats-Unis comprenant 80 projets, qui a déjà suscité un grand intérêt parmi les principaux donateurs.

62. Au Botswana, le PNUD aide le Gouvernement à établir un système de planification pour la gestion des stocks stratégiques de céréales et des stocks pétroliers en prévision d'éventuelles pénuries. Des installations de stockage pour les réserves de céréales sont construites avec l'aide du Fonds d'équipement des Nations Unies (1,1 million de dollars des Etats-Unis). En outre, le Programme a financé une mission de consultation pour mettre au point une proposition de projet visant à établir une unité pour les fournitures d'urgence. On recherche d'autres donateurs pour financer ce projet.

63. Au Lesotho, le PNUD a financé des études détaillées sur le développement rural, qui ont permis de formuler un projet visant à contrôler la situation de l'emploi dans le pays, qui risque d'être encore aggravée par un afflux de mineurs du Basotho, rapatriés d'Afrique du Sud. L'exécution de ce projet fait l'objet de discussions entre le Gouvernement et la communauté des donateurs.

64. Au Malawi, le PNUD aide l'Ecole navale à améliorer les normes de sécurité de la navigation sur le lac Malawi et à les faire mieux respecter. Il contribue également à un réexamen des structures de l'administration du port et du lac. Ces deux projets complèteront le projet du corridor nord, mis en oeuvre par le Gouvernement pour offrir une autre route au transport des biens et services à destination et en provenance des ports océaniques de la République-Unie de Tanzanie. Actuellement, le Malawi dépend d'une voie onéreuse passant par Durban (Afrique du Sud) par où transitent quelque 90 % de ses exportations et importations.

65. Répondant à un appel du Gouvernement du Mozambique requérant une aide pour la réinsertion dans l'économie locale des travailleurs migrants rapatriés, suite à la décision de l'Afrique du Sud de renvoyer, à la fin de leur contrat, tous les Mozambicains employés dans les mines et le secteur agricole, le PNUD a entrepris une étude sur la population visée et déterminé la localisation de cette assistance. Un descriptif de projet détaillé est en cours d'élaboration.

66. Finalement, le PNUD aide tous les Etats de première ligne dans le domaine du développement de l'aviation civile pour le trafic international et national.

67. Une aide est également consentie aux Etats de première ligne grâce aux fonds de la seconde Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique; les activités entreprises à ce titre peuvent se résumer comme suit.

68. En Angola, un projet de quatre ans sur la vulgarisation agricole et le renforcement des associations de production et de commercialisation a été lancé dans la province d'Uige en 1987, avec un budget de 3,1 millions de dollars des Etats-Unis. Il doit faciliter la réinsertion des travailleurs rapatriés dans la société.

69. Au Botswana, aux termes d'un accord tripartite entre le PNUD, le HCR et le Gouvernement, 50 unités d'habitation à bon marché doivent être construites, l'objectif étant d'accroître le nombre de logements disponibles pour les réfugiés et la population locale en milieu urbain.

70. Au Lesotho, 10 laboratoires ont été construits et équipés. La construction de deux dispensaires à Maseru a débuté en avril 1988.

71. Au Malawi, le PNUD a parrainé en 1987 une mission technique conjointe PNUD/HCR/Gouvernement, en vue d'intégrer l'aide humanitaire d'urgence dans le programme général de développement. Il contribue aussi à la mise en oeuvre de projets intéressant l'exploitation forestière et la santé. Enfin, en novembre 1988, une mission conjointe de la Banque mondiale et du PNUD s'est rendue au Malawi pour aider le Gouvernement à préparer la documentation nécessaire pour une réunion de donateurs.

72. Au Swaziland, on construit une école secondaire au camp de Ndzevane qui accueillera des Mozambicains et des ressortissants swazis.

73. En 1987, le PNUD a envoyé une mission en République-Unie de Tanzanie, pour évaluer les besoins, établir une base pour les activités des donateurs et les plans gouvernementaux, et mettre au point des propositions de projet. Le rapport est actuellement mis à jour par le Gouvernement. En outre, un projet de réfection et de construction de routes a été formulé.

74. En Zambie, une école secondaire construite et équipée dans le camp de réfugiés de Mehaba accueille déjà des élèves. Environ 70 % sont des réfugiés, et 30 % des ressortissants zambiens. Des projets de développement de l'aquiculture ont été mis en oeuvre avec succès dans la province du nord-ouest. A l'heure actuelle, le PNUD met en route des projets destinés à promouvoir les services de vulgarisation aquicole dans cette province, à former des agents sanitaires des collectivités et des accoucheuses traditionnelles dans la province de l'est, à développer la commercialisation du miel et de la cire d'abeilles, et à renforcer la lutte contre les maladies du bétail dans la province orientale.

75. Le PNUD fournit également une aide aux Etats de première ligne en collaboration avec le Fonds AFRICA. Un mécanisme a été mis en place qui requiert la coopération du PNUD et la mobilisation des ressources lorsque le Fonds et le gouvernement concerné ont identifié les activités qui correspondent aux objectifs des divers programmes de pays. Par exemple, le PNUD fournit à la République-Unie de Tanzanie 240 mois-hommes de services de Volontaires des Nations Unies pour entretenir 150 camions donnés par l'Inde. Comme la plupart des contributions au Fonds AFRICA ont été faites en nature ou en devises non convertibles, il a accepté en 1988 d'absorber une partie de ces devises afin de donner au Fonds une plus grande souplesse d'opération.

Programme alimentaire mondial

76. Le PAM fournit une aide considérable au développement des Etats de première ligne pour des projets destinés à stimuler l'agriculture et le développement rural, y compris la production alimentaire locale, à protéger l'environnement, à créer des emplois supplémentaires pour la population rurale et à promouvoir, si besoin est, la production de cultures de rapport. Dans le secteur de la mise en valeur des ressources humaines, le PAM contribue à améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables et soutient les programmes d'enseignement et de formation. De plus, il continue à jouer un rôle prépondérant en ce qui concerne la fourniture d'une aide alimentaire aux personnes déplacées et aux victimes des catastrophes naturelles et aide les pays de la région à surmonter les problèmes logistiques.

77. En 1988, le PAM a accordé une assistance aux Etats de première ligne dans le cadre d'un programme de relèvement et de secours d'une valeur de 61,3 millions de dollars des Etats-Unis. Il fournit aussi les vivres nécessaires à 50 000 réfugiés namibiens qui doivent être rapatriés en Namibie d'ici juillet 1989. Pendant l'année qui suivra, il organisera, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR, un programme de réintégration pour faciliter leur réinstallation.

78. Le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM a approuvé lors de sa vingt-cinquième session (du 30 mai au 9 juin 1988) le plan d'action du Programme pour l'Afrique qui préconise des investissements de plus de 1,8 milliard de dollars pour la période 1986-1990, les quatre cinquièmes étant affectés à l'Afrique subsaharienne.

79. Etant donné le manque d'efficacité du système régional de transport pour l'acheminement de l'aide alimentaire et des produits essentiels, le PAM a aussi participé à un programme de modernisation des installations portuaires de Beira et Maputo et d'entretien de la voie ferrée de Beira au Zimbabwe afin de garantir des disponibilités alimentaires aux travailleurs du port et des chemins de fer à Beira et le long du corridor de Beira, ainsi qu'à ceux du port de Maputo.

80. L'un des principaux aspects de la contribution du PAM au développement agricole de la région est l'allocation d'une partie substantielle des ressources en espèces pour les achats de produits alimentaires, ce qui permet aux pays non seulement d'obtenir des devises dont ils ont grand besoin, mais encore d'encourager la production agricole. Les transactions triangulaires, par lesquelles les donateurs versent des contributions en espèces au PAM pour l'achat et le transport de produits alimentaires d'un pays en développement à un pays tiers (le bénéficiaire) représentent un facteur important de la contribution du PAM à la promotion des échanges et de la coopération Sud-Sud. La sous-région de l'Afrique australe (pays exportateurs et bénéficiaires) a grandement bénéficié de cette pratique qui, en stimulant les échanges Sud-Sud, est conforme aux buts et priorités du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. En 1988 par exemple, des céréales vivrières d'un montant de 22,4 millions de dollars ont été achetées au Zimbabwe, montant qui s'ajoute aux 12 millions de dollars d'achats en 1987.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

81. L'aide du HCR aux Etats de première ligne en 1988 a été organisée dans le cadre de son assistance aux réfugiés, soit environ 1 237 000 personnes. L'assistance apportée aux réfugiés de Namibie et d'Afrique du Sud dans les Etats de première ligne a été décrite dans le rapport sur la résolution 42/75 traitant de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/43/355 et Add.1 à 3); diverses mesures ont été prises à ce sujet pour aider les gouvernements concernés à faire face au problème de l'accueil des réfugiés, notamment en ce qui concerne les soins, l'entretien, les déplacements et l'éducation.

1988	Dépenses	3 795 000 dollars E.-U.
1989	Crédits ouverts	6 323 000 dollars E.-U.

82. Au Mozambique, l'exécution d'un programme spécial d'assistance pour 116 000 Mozambicains rapatriés, lancé en mars 1987, à la demande du Secrétaire général de l'ONU, se poursuivait. Dans ce cadre, un montant d'environ 5,2 millions de dollars des Etats-Unis a été affecté pour divers secteurs, notamment les transports, l'approvisionnement en eau, les activités agricoles et l'appui logistique. Ces activités se sont déroulées dans sept provinces et l'aide couvrait la période se terminant au 30 avril 1989.

83. Au Malawi, au Swaziland, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, une assistance a été fournie à 730 000 réfugiés mozambicains (secours d'urgence, soins et entretien et installation).

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses 1988</u>	<u>Dépenses 1989</u>
<u>Programmes annuels</u>		
Malawi	21 710 382	24 250 000
République-Unie de Tanzanie	3 427 488	1 400 000
Swaziland	1 658 126	1 121 000
Zambie	4 211 209	2 620 000
Zimbabwe	2 453 737	4 669 000
<u>Programme spécial</u>		
Mozambique	4 318 747	6 968 725
	(1er mars 1987- 31 décembre 1988)	(1er janvier 1989- 31 avril 1990)

84. En 1988, le HCR a aidé quelque 27 900 réfugiés angolais en Zambie. Il s'agissait en majorité de réfugiés d'origine rurale vivant dans des camps établis conjointement par le HCR et le Gouvernement dans les provinces du nord-ouest, de l'ouest et de l'est. D'autres s'étaient installés spontanément dans les zones frontalières, à proximité de l'Angola et du Mozambique. Les réfugiés ont reçu une aide alimentaire, des produits de base, des équipements sociaux, du matériel agricole et des semences, pour encourager l'autosuffisance. Au Zaïre, sur un total de 298 700 réfugiés angolais, 50 300 se trouvant principalement à Shaba, au Zaïre, Bandundu, dans les zones urbaines, ont reçu une aide alimentaire, des semences et des outils agricoles dans le cadre général de l'amélioration de l'infrastructure locale et de l'encouragement de l'autosuffisance des réfugiés :

1988	Dépenses	3 479 766 dollars des Etats-Unis
1989	Crédits ouverts	1 279 750 dollars des Etats-Unis

85. Le HCR, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général et le PNUD ont participé, avec les gouvernements des Etats de première ligne, à l'organisation de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue à Oslo (Norvège), du 22 au 24 août 1988. La Conférence a adopté la Déclaration et le Plan d'action d'Oslo qui ont été par la suite approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les participants y ont recensé les diverses activités qui permettraient de régler, de la meilleure manière, les problèmes des réfugiés en Afrique australe. Le HCR est directement associé au processus de suivi.

86. La présence continue du HCR dans les Etats de première ligne en 1988 lui a permis d'examiner et de planifier avec les pays d'accueil les projets les mieux adaptés à la situation des réfugiés dans chaque pays.

/...

2. Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail

87. En 1988, l'OIT a continué à fournir une assistance technique aux Etats de première ligne dans le cadre de la résolution 43/209 de l'Assemblée générale et de la Déclaration concernant l'action contre l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie, adoptée à la soixante-quinzième session (juin 1988) de la Conférence internationale du Travail.

88. Des projets de coopération technique ont été mis en oeuvre dans les secteurs suivants : formation et réadaptation professionnelles, gestion et développement des petites entreprises, éducation des travailleurs, sécurité sociale, administration du travail, travaux publics à fort coefficient de main-d'oeuvre, et création d'emplois pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées, travailleurs migrants rapatriés et réfugiés). De plus, le Centre régional africain d'administration du travail, qui organise des stages de formation et de perfectionnement pour inspecteurs du travail, contrôleurs et agents des services de l'emploi dans les pays de l'Afrique anglophone, a été transféré au Zimbabwe. En outre, dans le cadre du projet régional OIT/OUA sur l'Institut africain de réadaptation, l'exécution d'un projet subrégional s'est poursuivie à l'école de service social de Harare pour former différentes catégories de personnel spécialisé dans le travail social qui constitueront le noyau d'une équipe de rééducation compétente pour les pays d'Afrique australe. L'équipe de l'OIT pour la promotion de l'emploi en Afrique australe a continué de fournir des services consultatifs techniques aux divers Etats de première ligne et aux associations subrégionales notamment la Southern African Labour Commission et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

89. Une assistance technique a été fournie aux victimes de l'apartheid, incluant les mouvements de libération nationale et les réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie qui vivent dans les Etats de première ligne et les Etats voisins. Outre l'assistance à court terme prélevée sur le budget ordinaire de l'OIT, 13 projets importants, financés par des sources extérieures et relevant de son domaine de compétence, étaient en cours de réalisation l'année précédente, afin de porter assistance à ce groupe.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

90. Un appui technique continue à être fourni à la sous-région de la SADCC par l'intermédiaire d'un projet de système d'alerte rapide financé par le Danemark visant à renforcer les capacités nationales et régionales d'évaluation sur le terrain de la situation des cultures et des besoins en matière d'aide alimentaire. Ce système fonctionne dans sept des pays de la Conférence et un projet régional est mis en oeuvre au Zimbabwe. En outre, un projet financé par le Japon, qui permet d'adapter au système un dispositif de télédétection, est maintenant opérationnel.

91. Le Mozambique continue aussi de recevoir une aide, dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités techniques et opérationnelles du service de sécurité alimentaire du Ministère du commerce. Une assistance technique financée

par le PNUD est également fournie au Gouvernement du Botswana pour la création, la gestion et l'exploitation de la réserve céréalière stratégique du pays. Cette réserve a pour but d'atténuer les conséquences des mesures de représailles que l'Afrique du Sud pourrait prendre en réponse aux sanctions imposées par la communauté internationale. Une aide continue à être fournie à la République-Unie de Tanzanie pour la constitution de stocks alimentaires et la mise en place d'un système d'alerte rapide financé par la Norvège. Une aide est aussi accordée au Gouvernement zambien dans le cadre de la deuxième phase du projet de système d'alerte rapide, financée par les Pays-Bas, qui comporte un élément de recensement des ressources agricoles. Ce projet est étroitement lié au système régional d'alerte rapide de la SADCC. Une aide supplémentaire pour la gestion de la commercialisation est fournie au Ministère de l'agriculture et des coopératives en Zambie, au titre d'un projet financé par le Danemark. Une assistance technique est également octroyée à la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, afin d'établir une unité de promotion de la commercialisation des produits alimentaires et une banque de données qui contribueront à la sécurité alimentaire des Etats de première ligne en facilitant les échanges intra-régionaux.

92. Au cours de l'année écoulée, une aide d'urgence spéciale a été octroyée par le biais des projets suivants, dont l'exécution a été approuvée par le Bureau des opérations spéciales de secours de la FAO :

a) Mozambique : Aide aux zones vertes de Beira, financée par une contribution de 190 000 dollars, versée par divers donateurs;

b) Zambie : Des contributions ont été versées directement par le Programme d'assistance technique de la FAO, d'un montant de 86 000 dollars pour la lutte anti-aphteuse et de 250 000 dollars pour la fourniture d'urgence de sacs et de bâches pour les moissons.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

93. L'Unesco a organisé à l'intention des Etats de première ligne un séminaire subrégional de formation au Zimbabwe, en février 1989, analysant les effets de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud sur les Etats africains voisins dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

94. L'Unesco a également alloué un montant de 579 890 dollars aux Etats de première ligne et autres Etats voisins au titre du Programme de participation pour 1988-1989.

Organisation mondiale de la santé

95. Outre les diverses résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé concernant la poursuite et l'expansion de la coopération entre les Etats de première ligne et autres Etats voisins et l'OMS, l'Organisation a entrepris les activités suivantes au cours de la période examinée.

Angola

96. Au total, 27 bourses ont été accordées pour la formation dans les domaines de l'administration de la santé publique, de la santé infantile et maternelle, de l'éducation sanitaire, des statistiques sanitaires, des maladies transmissibles, de la chirurgie et de la médecine et de la radiologie. Douze consultants ont été recrutés pour de courtes périodes pour des programmes de lutte contre le cancer, le paludisme et les maladies transmissibles, et pour des évaluations de la situation sanitaire et des tendances, ainsi que pour des activités dans le domaine de la santé mentale.

97. Les dépenses engagées pour 1988 ont atteint 1 250 000 dollars au titre du budget ordinaire.

Botswana

98. Dix bourses ont été accordées pour la formation dans les domaines de l'assainissement, des soins infirmiers et de l'obstétrique, de l'éducation sanitaire, des maladies transmissibles et des sciences médicales de base. Des séminaires, des ateliers, des stages et des visites d'études ont été organisés.

99. Les dépenses engagées pour 1988 ont atteint 796 500 dollars au titre du budget ordinaire.

Lesotho

100. Quatre bourses ont été attribuées pour la formation - pédiatrie et obstétrique, hygiène et soins dentaires, et études de médecine (premières années).

101. Les dépenses engagées pour 1988 ont atteint 1 038 600 dollars au titre du budget ordinaire.

Mozambique

102. Une bourse a été accordée pour la formation en statistiques sanitaires. Du matériel de laboratoire a été acheté pour la lutte contre les maladies diarrhéiques. Un équipement de radiologie a été installé dans un hôpital dispensant des soins de santé primaires.

103. Les dépenses engagées pour 1988 ont atteint 1 007 000 dollars au titre du budget ordinaire.

Swaziland

104. Sept bourses ont été allouées pour la formation à l'assainissement, aux soins infirmiers et à l'obstétrique et aux soins de santé publique. Des ateliers ont été organisés sur les techniques de gestion et pour les inspecteurs de la santé, les infirmiers et les travailleurs communautaires en psychiatrie et hygiène dentaire.

/...

105. Les dépenses engagées pour 1988 se sont chiffrées à 655 500 dollars au titre du budget ordinaire.

République-Unie de Tanzanie

106. Seize bourses ont été accordées pour la formation dans les domaines de l'administration de la santé publique, de l'assainissement, des soins infirmiers et de l'obstétrique, de l'hygiène dentaire, de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et de la radiologie, ainsi que pour la formation de personnel médical et paramédical.

107. Les dépenses engagées pour 1988 se sont élevées à 916 400 dollars au titre du budget ordinaire.

Zambie

108. Dix bourses ont été attribuées pour la formation portant sur l'administration de la santé publique, l'assainissement, l'éducation sanitaire, les statistiques sanitaires, les services de laboratoire et l'hématologie.

109. Les dépenses engagées pour 1988 se sont chiffrées à 1 140 000 dollars au titre du budget ordinaire.

Zimbabwe

110. Cinq bourses ont été accordées pour la formation à l'administration de la santé publique et à l'assainissement.

111. Les dépenses engagées pour 1988 ont atteint 1 071 600 dollars au titre du budget ordinaire.

Namibie

112. L'OMS a fourni une assistance aux Namibiens réfugiés hors du territoire. Deux stages ont été organisés, l'un sur la programmation de la santé publique dans une Namibie indépendante (1980), et l'autre sur les mécanismes de gestion de la promotion de la santé publique (1984). Des bourses de formation dans le secteur de la santé ont été accordées à des Namibiens : 81 ont reçu une formation au cours des 10 dernières années (1979-1988).

113. La création, en 1988, du Centre de secours et de services d'urgence à Addis-Abeba représente un progrès important. Il a pour objet de renforcer les programmes de planification en prévision de situations d'urgence et d'intervention dans les États membres africains, en coordination avec le siège et les bureaux régionaux. La plupart des activités de formation et d'éducation pour l'Afrique (y compris les pays d'Afrique et de la région de la Méditerranée orientale) doivent être menées par l'intermédiaire du Centre. Des activités connexes ont été réalisées en Angola, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Zimbabwe et en Namibie.

Banque mondiale

114. La Banque mondiale continue à promouvoir le progrès économique et social en Afrique australe et dans les Etats de première ligne, principalement par une aide au développement consentie aux pays membres de la SADCC. En 1988, la Banque mondiale et la société privée affiliée, la Société financière internationale, ont engagé plus de 380 millions de dollars pour des projets de développement dans les Etats membres de la Conférence. Une grande partie de cette aide a été allouée aux secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'éducation, de l'urbanisation, des transports, de l'industrie et de l'énergie.

Union postale universelle

115. L'UPU a, en 1988-1989, fourni une assistance technique aux six Etats de première ligne (octroi de bourses, de services de consultants et fourniture de matériel didactique et opérationnel).

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

116. L'OMPI continue à coopérer avec les Etats africains de première ligne (Angola, Botswana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) dans le domaine de la propriété intellectuelle.

117. En 1988, elle a organisé des missions d'évaluation en Angola, au Botswana et au Zimbabwe. En outre, des bourses ont été accordées à l'Angola, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie et à la Zambie.

118. En plus des activités susmentionnées, l'OMPI a continué à former des fonctionnaires des Etats de première ligne dans le cadre de son programme permanent de coopération pour le développement. Au cours de la période considérée, elle a renforcé sa coopération avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, dont les membres sont le Botswana, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Fonds international de développement agricole

119. Compte tenu de l'aggravation des problèmes économiques des Etats de première ligne et autres Etats voisins du fait de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et des mesures économiques qu'elle a prises, le FIDA s'efforce de les aider, collectivement et individuellement, à développer et restructurer leur économie et à réduire leur dépendance à l'égard de ce pays. Ses activités dans la région ont pour but d'aider la majorité de la population composée de petits propriétaires et de ruraux pauvres. Le Fonds accorde donc une importance particulière à l'amélioration de la capacité de production des petites exploitations au renforcement des institutions et des structures de participation au niveau local et au soutien des petites entreprises privées.

120. A cette fin, le FIDA a financé simultanément la fourniture d'intrants agricoles et l'appui aux institutions rurales pour renforcer l'efficacité de la recherche et de la vulgarisation agricoles, du crédit, de la formation et de la

commercialisation. Des précautions supplémentaires ont été prises concernant les pays de première ligne sans littoral, pour que les intrants leur soient fournis à temps.

121. En plus de l'aide consentie au titre de son programme ordinaire, le Fonds fournit aussi une assistance aux Etats de première ligne par l'intermédiaire de son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, programme devenu opérationnel en mai 1987 avec un objectif initial de 300 millions de dollars. Ce programme, qui témoigne de la réaction rapide du FIDA face à la crise africaine, est axé sur le développement des cultures traditionnelles, l'aménagement hydraulique à petite échelle, l'agrosylviculture, la conservation des sols et l'appui aux réformes institutionnelles et des méthodes d'action. Vingt-quatre pays de l'Afrique subsaharienne sont visés, y compris sept des huit Etats de la région.

122. Le FIDA envisage déjà de prendre des mesures pour aider les petits cultivateurs dès que le pays deviendra membre du Fonds, après l'indépendance.

123. A la fin de 1988, le montant total des prêts du FIDA aux Etats de première ligne se chiffrait à environ 155,56 millions de dollars pour 14 projets, dont 72 % ont été consentis à des conditions très libérales. Sa contribution financière a aidé à mobiliser un montant supplémentaire versé par d'autres donateurs extérieurs de l'ordre de 71 millions de dollars, et un montant de 54,31 millions de dollars financé par les pays bénéficiaires. Les engagements financiers concernant les Etats de première ligne ont représenté environ 18 % des engagements totaux du FIDA pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

124. En 1988, le Fonds a approuvé un nouveau prêt de 7,73 millions de dollars au titre de son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne, afin d'appuyer le programme de conservation des sols, de protection des eaux et d'agrosylviculture au Lesotho. Cet effort novateur aidera le Lesotho à faire face au problème chronique de l'érosion des sols et de la dégradation de l'environnement.

125. Les projets financés par le FIDA sont conçus en fonction de la situation spécifique des pays et visent à résoudre l'important problème des systèmes d'exécution en ce qui concerne la fourniture des apports et la commercialisation des produits. Sous forme générique, ces systèmes comprennent toute une série d'éléments interdépendants couvrant les services de vulgarisation, le crédit, la recherche, les apports matériels, les infrastructures de commercialisation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre. La mise en place de tels systèmes est d'une importance primordiale pour les Etats de première ligne puisque cinq d'entre eux sont enclavés et dépendent de corridors de transport précaires.

126. Le FIDA a également contribué à satisfaire les besoins de développement de la région par l'envoi de missions de programmation spéciales. La première a été envoyée dans les Etats de première ligne. Ceux-ci ont été retenus parce qu'on a estimé que la région requérait une attention particulière pour les questions concernant la sécurité alimentaire familiale, nationale et régionale. Il a également été reconnu que les femmes et les foyers dirigés par des femmes jouaient un rôle important dans le renforcement de la sécurité alimentaire familiale.

Certaines infestations des cultures, notamment celle du manioc dans les Etats de première ligne, causent de sérieux problèmes. Le FIDA prévoit de s'attaquer à ce problème dans le cadre d'une approche régionale. En outre, il est l'une des premières institutions financières qui ont entrepris une étude détaillée de la situation des petits exploitants en Angola, peu après que ce pays fut devenu membre du Fonds. Celui-ci en examine actuellement les résultats en vue de l'élaboration de projets ou de programmes.

127. Les Etats de première ligne ont également bénéficié du programme de formation du Fonds à la gestion agricole pour l'Afrique, exécuté en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui a pour but d'améliorer les capacités de gestion des petits exploitants en Afrique. Les stagiaires sont principalement des directeurs et des administrateurs de projets de développement rural et agricole, ainsi que des stagiaires locaux.

128. La conception du programme a été reproduite par les gestionnaires locaux dans certains Etats de première ligne, avec un effet multiplicateur qui a largement dépassé les objectifs du modèle original.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

129. L'ONUDI a continué à aider activement les Etats de première ligne et autres Etats voisins par le biais de projets d'assistance technique financés par les chiffres indicatifs de planification de pays, les services industriels spéciaux, le Fonds spécial pour les pays moins avancés et le Fonds de développement industriel. Les objectifs et le contenu de ces programmes ont été définis en fonction des contraintes et des priorités de développement des pays visés. Les activités ont été concentrées sur les aspects suivants : modernisation des petites industries existantes, - services d'entretien et de réparation - études de faisabilité et de préinvestissement (Angola); emploi et développement rural, diversification de l'économie et création d'institutions industrielles (Botswana); stratégie industrielle et coordination (Lesotho); étude du secteur industriel, mise en valeur des ressources humaines, développement des petites industries, modernisation du secteur industriel et planification dans le domaine des agro-industries (Mozambique); création d'une capacité institutionnelle (Swaziland); développement des structures industrielles existantes, création de nouvelles industries (République-Unie de Tanzanie); planification industrielle, petites industries rurales et diversification de la base industrielle (Zambie); renforcement de l'industrie métallurgique, études de faisabilité pour de nouvelles industries et développement des petites industries (Zimbabwe).

130. Au niveau sous-régional l'ONUDI a continué à apporter une aide au Centre régional de formation sur le pétrole à Sumbe (Angola), avec la participation de l'organisme norvégien de développement international. Une étude sur les besoins de formation a été entreprise dans les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et une mission d'évaluation a été créée en juin 1989 pour évaluer les besoins en matière d'assistance technique.
